



PROGRAMME D'ACCES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN RDC « PASEA »

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION DE LA DEUXIÈME COHORTE DES APPRENANTS DU MASTER II À L'ÉCOLE RÉGIONALE DE L'EAU (ERE)

1. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement (PASEA) en RDC, financé la banque mondiale et exécuté par la Cellule d'Exécution des Projets Eaux (CEP-O), un volet de subsidies est destiné à renforcer les compétences des ressources humaines dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement dans les provinces du Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental et Kwilu et de Kinshasa.

L'École Régionale de l'Eau (ERE) a prévu la formation de deux cohortes d'apprenants au niveau Master 2, dans les filières du pompage solaire et du traitement des eaux usées. Une première cohorte, composée de 31 apprenants est en cours de formation. Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur la sélection de la deuxième cohorte, pour laquelle un effectif de 74 apprenants est attendu, en vue d'atteindre un total de 105 apprenants à l'issue des deux cohortes reparties en 50 formés dans la spécialité eau et Energie et 55 dans la spécialité traitement des eaux usées. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de renforcement des compétences locales nécessaires à l'exploitation, à la maintenance et à la pérennisation des infrastructures mises en place dans le cadre du PASEA.

2. Objectifs du Programme

Le programme vise à :

- Renforcer les compétences techniques et pratiques dans les domaines de l'Energie et pompage solaire, et du traitement des eaux usées ;
- Constituer un vivier de professionnels capables de contribuer à l'exploitation, à la maintenance et à la durabilité des investissements réalisés dans le cadre du PASEA ;
- Promouvoir l'inclusion et la participation des femmes dans les formations techniques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement.

3. Thématiques retenus

Dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, les candidatures sont sollicitées pour les deux spécialisations suivantes :

3.1 Spécialisation en pompage solaire

Cette formation est destinée aux apprenants souhaitant développer des compétences avancées sur les systèmes de pompage solaire alimentés par forage, autour de l'hydraulique, de l'hydrogéologie et de l'électricité.

3.2 Spécialisation en traitement des eaux usées

Cette formation vise à renforcer les capacités des apprenants dans les domaines de l'hydraulique, la pollution et les principales filières de traitement des eaux usées

4. Avantages offerts aux apprenants

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement académique, technique et pratique structuré dispensée par l'Ecole Régionale de l'Eau, visant à renforcer leurs compétences spécialisées et leur capacité à répondre aux besoins prioritaires du secteur de l'eau et de l'assainissement en RDC. Ce dispositif leur permettra d'allier formation théorique, mise en pratique et préparation à une contribution effective à la durabilité des infrastructures appuyées dans le cadre du PASEA.

Ils bénéficieront notamment des avantages suivants :

- Encadrement académique et pratique assuré par l'ERE, avec l'appui des institutions et partenaires intervenant dans le secteur ;
- Octroi d'une indemnité mensuelle de transport destinée à soutenir les apprenants durant la période de formation ;
- Renforcement des compétences techniques dans les domaines prioritaires du programme, notamment le pompage solaire et le traitement des eaux usées ;
- Acquisition de compétences pratiques liées à l'exploitation, à la maintenance et au suivi des infrastructures d'eau et d'assainissement ;
- Possibilité de contribuer, à l'issue de la formation, à l'amélioration de la gestion, de l'exploitation et de la durabilité des infrastructures d'eau potable et d'assainissement dans les provinces ciblées par le PASEA.

5. Critères d'éligibilité

Pour être éligible au recrutement de la deuxième cohorte du Master 2 à l'ERE, le candidat doit satisfaire aux critères suivants :

- Être âgé(e) d'au moins dix-huit (18) ans ;
- Résider dans l'une des provinces ciblées par le Projet PASEA, à savoir le Kasaï, le Kasaï Central, le Kasaï Oriental, le Kwilu et Kinshasa ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau licence (bac +5), Master I ou Master II, dans une filière technique ou scientifique pertinente, notamment les sciences, la polytechnique, la géographie, l'environnement ou tout autre domaine technique en lien avec les objectifs du programme ;
- Pour les candidats déjà diplômés et actifs professionnellement, exercer dans une structure intervenant dans les provinces ciblées par le Projet, notamment dans le secteur de l'eau, de l'assainissement ou dans une structure connexe, constitue un profil éligible ;

- Présenter un dossier de candidature complet comprenant les pièces exigées pour la filière académique ;

Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Nombre de places disponibles pour la 2^{ème} Cohorte 2026

Thématique	KINSHASA	KWILU	KASAÏ	KASAÏ CENTRAL	KASAÏ ORIENTAL	Total Cohorte 2
Pompage solaire et Traitement des eaux usées	14	15	15	15	15	74

6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un curriculum vitae actualisé, de deux pages maximums ;
- Une lettre de motivation adressée au Directeur académique de l'ERE ;
- Une copie du diplôme ou de l'attestation équivalente ;
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Les relevés de cotes antérieurs ;

Format et nomenclature des fichiers à soumettre

Afin de faciliter le traitement des candidatures, tous les documents transmis doivent être enregistrés au format PDF et porter obligatoirement la nomenclature suivante :

- **LettreMotivation_Code-Formation_Nom_postNom_Prénom.pdf**
- **CV_Code-Formation_Nom_postNom_Prénom.pdf**
- **ID_Code-Formation_Nom_postNom_Prénom.pdf** (carte d'électeur, passeport, permis de conduire)
- **Diplôme_Code-Formation_Nom_postNom_Prénom.pdf**

Les Code-Formation sont :

EE : Master en eau, énergie et pompage solaire

EU : Master en traitement des eaux usées

Exemple de soumission :

- Exemple de nomenclature des documents pour une soumission en master en eau, énergie et pompage solaire :
 - LettreMotivation _EE_KAZADI_MBELU_Yvonne.pdf

- CV_EE_KAZADI_MBELU_Yvonne .pdf
- ID_EE_KAZADI_MBELU_Yvonne.pdf (carte d'électeur ou passeport)
- Diplôme_EE_KAZADI_MBELU_Yvonne df

b) Exemple de nomenclature des documents pour une soumission en master en traitement des eaux usées :

- LettreMotivation_EU_FATUMA_NKWA_Jean-Claude.pdf
- CV_EU_FATUMA_NKWA_Jean-Claude.pdf
- ID_EU_FATUMA_NKWA_Jean-Claude.pdf (carte d'électeur ou passeport)
- Diplôme_EU_FATUMA_NKWA_Jean-Claude.pdf

Attention : Tout dossier comprenant de fausses identités seront jugés inéligible et déclassés.

7. Modalité d'éligibilité au recours

A l'issue de la sélection des candidats, une possibilité de recours est ouverte aux candidats ayant participé au processus de **sélection** de la deuxième cohorte du Master 2 de l'ERE et souhaitant contester une décision liée à l'analyse de leur dossier.

Ci-dessous les critères d'éligibilité du recours :

7.1 Personnes éligibles au recours :

Tout candidat ayant soumis un dossier complet dans les délais fixés par l'AMI et ayant reçu une notification de non-présélection, de non-admissibilité ou de non-sélection finale ;

7.2 Motifs recevables :

- Erreur matérielle constatée dans l'enregistrement du dossier,
- Omission d'une pièce pourtant transmise dans les délais,
- Erreur d'identification du candidat,
- Incohérence manifeste dans la notification reçue,
- Contestation relative au respect des critères d'éligibilité publiés ;

7.3 Motifs non recevables :

- Les demandes de faveur, de traitement préférentiel ou de dérogation individuelle aux critères et procédures de sélection ;
- Les plaintes ou réclamations anonymes ;
- Les réclamations non étayées par des éléments factuels ou des pièces justificatives pertinentes ;
- Les recours introduits après l'expiration du délai prévu, sauf circonstance exceptionnelle dûment justifiée ;

- Les contestations générales ne se rapportant à aucun dossier de candidature identifié.

7.4 Délai de soumission :

Le recours doit être introduit dans le délai indiqué dans la notification des résultats ou, à défaut, dans un délai raisonnable à compter de sa réception.

Passé ce délai, les plaintes peuvent être déclarées irrecevables, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

7.5 Contenu du recours

Le recours doit préciser :

- Les nom et prénom du candidat ;
- Les coordonnées complètes ;
- La spécialisation concernée ;
- La décision contestée ;
- Les motifs détaillés de la réclamation ;
- Les pièces justificatives pertinentes.

7.6 Canal de dépôt :

Le recours doit être transmis par le canal officiel communiqué sur le site internet, envoyé par mail par l'adresse officielle de l'EGVSEA contacts.egvsea@cepordc.com

L'EG-VSEA se réserve le droit d'écarter toute candidature dont les fichiers soumis ne respectent pas la nomenclature obligatoire indiquée ci-dessus ou dont les pièces ne peuvent être identifiées.

8. Modalités de soumission

La soumission des candidatures se fait en ligne dans l'onglet candidature de la plateforme du programme EGVSEA à l'adresse suivante www.formation-pasea.com

La période de candidature va du 10/08/2026 au 30/08/2026.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour les tests et entretiens.

Pour accéder directement à la page de candidature vous pouvez scanner le QR code ci-dessous.

